Immunité parlementaire : indigne vengeance

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1055

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021043

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de pompes à chaleur, d'éoliennes, etc. Quelques propriétaires ont profité de cette disposition pour installer des capteurs solaires ou pompes à chaleur.

Nature en ville – Soleure (15 500 hab.)
Le gazon standard des espaces verts de la ville est peu à peu transformé en des espaces vitaux pleins de diversité et de couleurs. De nombreuses surfaces goudronnées ont changé de visage et le gris a fait place à de petits jardins fleuris. Un inventaire des sites naturels, élaboré en 1988, a permis de revaloriser l'aménagement naturel en ville (...). Les jardiniers communaux ont été formés en fonction des nouveaux plans d'entretien. Un concours a encouragé les propriétaires à aménager de façon naturelle les devants et les arrière-cours d'immeubles ou à reverdir façades et toitures. En 1990, une exposition du Musée d'histoire naturelle a été consacrée au contraste entre ville et nature. L'entretien extensif des espaces verts fait figure d'exemple, afin de promouvoir l'idée du jardin naturel.

Récupération des eaux de pluie – Chêne-Bourg/GE (6400 hab.)
L'utilisation des eaux de pluie permet d'économiser l'eau et de décharger les stations d'épuration. Ainsi, dans le cadre de la construction d'un bâtiment scolaire, la commune s'est dotée d'un système de récupération des eaux de pluie pour les sanitaires. ■

IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

Indigne vengeance

La Municipalité de Morges et le Conseil national avaient chacun leurs raisons de se venger de Francine Jeanprêtre. Les deux assemblées perdent un peu de leur dignité et de leur crédibilité dans une démarche mesquine.

(*pi*) Les Chambres fédérales n'ont pas terminé en beauté la dernière session de cette législature: après avoir accepté sans compensation et en faisant des pirouettes avec la procédure la révision du droit de timbre, le Conseil national a décidé de ne pas entrer en matière sur la levée d'immunité parlementaire de la Vaudoise Francine Jeanprêtre, en clair donc de lui refuser son soutien.
Rappelons que nous nous sommes déjà prononcés sur la survivance de ce privilège accordé aux parlementaires et avons conclu en faveur de sa suppression: même si les juges sont soumis à élection politique, la séparation des pouvoirs est garantie dans notre pays. Il n'y a, à nos yeux, plus aucune raison de maintenir une immunité au nom de la liberté d'expression, celle-ci étant suffisamment garantie à tout un chacun.
Le fait que, le même jour, le Conseil national ait notamment accordé sa protection à Jean Spielmann et à Jean Ziegler, parce que les écrits incriminés ne faisaient que reprendre ce qu'ils avaient déjà dit à la tribune, illustre bien l'incohérence de l'immunité telle qu'elle existe aujourd'hui: il aurait suffi à Francine Jeanprêtre de déclarer devant ses pairs que sa charge de municipale l'avait amenée à savoir que la commune de Morges pratiquait l'interdiction professionnelle pour qu'elle puisse ensuite l'écrire dans les gazettes sans risque de poursuites. Et n'importe quel élu fédéral peut diffamer, à la tribune de son Conseil, sans risque de poursuites. La crédibilité des députés n'a vraiment rien à gagner au maintien de l'immunité parlementaire.
Mais l'immunité existant et étant assez largement utilisée, son application, laissée à la libre application des Chambres, doit être uniforme. En ce sens là non-entrée en matière pour Francine Jeanprêtre est scandaleuse. S'exprimant a posteriori dans *24 Heures*, en citant des exemples anonymes dont elle a eu connaissance par son activité de conseillère municipale à Morges pour illustrer l'utilisation faite par les autorités de renseignements confidentiels, Francine Jeanprêtre remplissait sans nul doute son mandat d'élue fédérale. Et l'intérêt des citoyens à connaître certaines pratiques de leurs autorités l'emporte évidemment sur l'intérêt de ces autorités à voir le secret de leurs délibérations à ce point garanti. Secret des délibérations par ailleurs fort peu respecté en d'autres occasions; des magistrats se sont déjà exprimés publiquement et parfois courageusement sur les motifs d'un non-engagement, sans parler d'indiscrétions plus ciblées.
Si le Parlement se lance dans les basses vengeances, on ne peut évidemment plus guère reprocher à la Municipalité de Morges, à l'origine de la plainte, d'en faire autant. Sa démarche est pourtant mesquine et d'une incroyable légèreté. Car la commune ne peut se prévaloir d'aucun dommage à la suite des «révélations» de son ancienne municipale. Si procès il y a, le juge pouvant aussi bien classer l'affaire, il ne contribuera qu'à ridiculiser cette Municipalité qui se bat pour que ne soit pas dit ce que tout le monde sait. ■

Les parents se mobilisent à Yverdon

Si les communes savent parfois jouer les pionnières, il est souvent utile que les habitants leur soufflent les actions à entreprendre. Exemplaire de ce point de vue le travail de l'Association des parents d'élèves d'Yverdon et environ (APEY). Conscients du danger couru par les enfants qui se rendent à pied à l'école et sensibles aux statistiques (20 morts et 874 blessés en Suisse en 1989 sur le chemin de l'école), des parents se sont mobilisés pour passer leur ville au peigne fin et entreprendre une démarche constructive.
Première phase, un questionnaire est remis aux parents par l'intermédiaire des enfants qui le reçoivent des mains des enseignants. Collaboration donc dès le départ des autorités. Le taux de réponse est remarquable: 66%.
Deuxième phase, les réponses sont dépouillées et les points noirs ou problèmes répertoriés et situés sur une carte.
Troisième phase, des solutions sont envisagées, étudiées et mises sur papier, en partie en s'inspirant des propositions faites par les parents.
Enfin, l'entier du travail est réuni sous forme d'un document de près de 200 pages et remis aux autorités.
L'accueil y est positif, tant au service d'urbanisme que par le commissaire de police qui estime qu'il s'agit là d'un «excellent boulot». Tout ne sera certes pas réalisé, et surtout pas tout de suite, mais, poursuit le commissaire Vuillamy «les choix retenus par l'APEY ne peuvent évidemment pas être ignorés lorsque des travaux sont envisagés. Et l'association est systématiquement consultée dans de tels cas».